

Bruxelles, le 22 septembre 2023
(OR. en)

11013/23

INST 241
CMPT 18

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre de la Cour des comptes - Adoption

1. Conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Conseil, après consultation du Parlement européen, doit adopter la liste des membres de la Cour des comptes établie conformément aux propositions faites par chaque État membre. Les membres sont nommés pour six ans.
2. Le présent renouvellement partiel de la Cour des comptes concerne un membre dont le mandat est arrivé à échéance le 6 mai 2022¹.
3. Par lettre du 21 juin 2023, la République slovaque a proposé la nomination de M^{me} Katarína KASZASOVÁ en tant que membre de la Cour des comptes².

¹ 6881/21.

² 11007/23.

4. Le Conseil a consulté le Parlement européen le 4 septembre 2023 sur la proposition de nomination de M^{me} Katarína KASZASOVÁ en tant que membre de la Cour des comptes.
 5. Le Parlement européen a rendu son avis sur cette nomination le 13 septembre 2023³.
 6. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 11012/23 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-

³ L'avis n'a pas encore été publié au Journal officiel. Il est disponible sur le site web du PE: https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0312_FR.html.